prétés foncières ; le bleu est celui de la classe bourgeoise ; le drapeau de la Ville de Paris était bleu et rouge; les Vendéens appelaient les bleus les partisans et les soldats de la République ; le rouge est l'emblème de la classe ouvrière.

« Tant que la nation restera divisée en trois classes, le drapeau tricolore continuera à être le drapeau de la France, car ses trois couleurs indiquent bien qu'elle est divisée en classes ennemies se faisant la guerre pour se disputer la possession économique et la direction politique du pays.

» Le drapeau tricolore est donc bien le drapeau de la lutte de classes, que les politiciens prétendent abolir par la Révolution de 1789. »

Et maintenant parlons du drapeau rouge cet emblème des prolétaires des deux mondes. De tous temps la couleur rouge a été choisie par les souffrants et par les opprimés. Est ce parce que c'est une couleur qui se remarque facilement ou est ce parce qu'elle ressemble au sang tant de fois versé par le peuple, peu importe.

C'est sous les plis du drapeau rouge qu'à Rome, autrefois, on appelait les prolétaires qui étaient des *sans-propriété* et des *sans-patrie* à servir la République, et cela dans les cas d'extrême urgence, car seuls les propriétaires pouvaient se défendre. Aujourd'hui ce sont les prolétaires qui seuls défendent la République et la propriété. O dérision!

La couleur rouge était, en l'air plus haut, celle de la bannière de l'abbaye de St-Denis : en choisissant cette couleur les moines se sont-ils souvenus du sang qui versa, d'après la légende chrétienne, Jésus pour la rédemption de l'humanité.

Bien des fois, en France, le sang du peuple a teint le drapeau rouge. Pour présider aux massacres, l'assemblée constituante avait forgé une loi, la loi martiale qui ordonnait de déployer le drapeau rouge pour disperser les attroupements populaires.

Quand le 17 juillet 1791 le peuple, pétition en mains, allait demander au Champ de Mars, la déchéance du roi Louis XVI, le maire de Paris, Bailly et son ami Lafayette général de la garde bourgeoise firent déployer le drapeau rouge et par le massacre répondirent aux désirs du peuple.

Mais en même temps qu'ils décidaient que tout massacre populaire devait être précédé du déploiement du drapeau rouge les bourgeois de 1791 donnaient à la classe ouvrière son drapeau. Chaque fois qu'elle a voulu faire entendre ses revendications c'est sous le drapeau rouge qu'elle s'est groupée.

Depuis la Commune où, selon une expression de Jules Guesde, le drapeau rouge a été noyé dans le sang du dernier soldat, il est devenu, spontanément, sans entente préalable, le signe de ralliement des prolétaires de toutes les nations. C'est sous ses plis que les travailleurs se groupent pour secouer le joug du capital, pour devenir les maîtres de leurs propres destinées.

Teint du sang du peuple, le drapeau rouge est le drapeau du peuple : il deviendra le drapeau des sociétés humaines quand les travailleurs seront libres et égaux.

Charles VÉRECQUE.

## AU CONSEIL D'ÉTAT

*(D'un correspondant.)*

Paris, 19 mai.

Un ou deux sièges du Conseil d'État vont se trouver vacants à la suite de la mise en retraite de leurs titulaires.

M. Fernand Faure, directeur général de la comptabilité publique, sera nommé à un de ces sièges.

M. Faure est l'auteur du projet bourgeois sur l'impôt sur le revenu. Dans ces conditions, il ne pourrait devenir collaborateur de M. Cochery pour le projet nouveau que le ministre prépare et qui est basé sur des principes essentiellement différents.

## LA CATASTROPHE D'ADÉLIA

*(De notre correspondant)*

Alger, 19 mai.

L'enquête sur les causes de la catastrophe d'Adélia est, paraît-il, terminée. Le commissaire de surveillance conclut à la responsabilité du chef de gare Dervaux.

Les interrogatoires du mécanicien du train 54 et du chef de train démontrent aussi qu'ils connaissent le croisement devant se faire à Adélia.

Les enquêtes relatives aux torts incombent au personnel de la Compagnie et à la responsabilité pécuniaire envers les victimes ne sont pas encore terminées. D'autre part, on va étudier un projet de nature à éviter le retour de pareille catastrophe.

Dans un mémoire remis à son avocat, le chef de gare d'Adélia se plaint de la longueur de son service de cinq heures du matin à dix heures et demie du soir.

On a établi que le train spécial militaire n'avait pas été composé conformément aux règlements et qu'il ne comprenait pas les employés expérimentés et connaissant la ligne. Il semble que si la composition du train spécial eut été réglementaire, on eut évité la catastrophe.

# DERNIÈRE HEURE

*(Par Service Spécial)*

## TERRIBLE CYCLONE

New-York, 19 mai.

Un cyclone a causé hier de grands désastres dans les comtés de Marshall et de Neosha.

Dans le Kansas, un tiers de la ville de Seneca a été détruit.

Six personnes ont été tuées et les blessés sont très nombreux.

Cinq cents personnes sont sans abri.

Un cyclone s'est également abattu sur les environs de Paducal dans le Kentucky, ainsi que dans différentes parties de l'Illinois.

## DANS LA MARINE

Brest, 19 mai.

L'aviso torpilleur la *Lance*, de l'escadre du Nord, qui a touché sur les roches bordant les îles Chausey, a des avaries importantes.

L'aviso est entré dans le bassin 9 du port de guerre et a été visité ce matin.

La quille a touché sur une longueur de quatre mètres à l'arrière, qui est totalement démoli, ainsi que la base du gouvernail.

Les deux hélices sont absolument tordues.

## L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 19 mai.

Maceo a de nouveau fractionné ses forces actuellement refugiées sur les hauteurs boisées de la province de Pinar del Rio.

Maximo Gomez a également fractionné ses troupes que plusieurs colonnes poursuivent. L'une des bandes ainsi formées s'est laissé surprendre dans son campement et a eu beaucoup d'hommes tués ou blessés près de Piedra Plata. Les rencontres sont fréquentes.

## RIXES ENTRE PÊCHEURS

Londres, 19 mai.

Hier a éclaté, à Newlyn, dans le comté de Cornouaille, une émeute sérieuse.

C'est le résultat d'un conflit entre les pêcheurs locaux qui ne voulaient pas travailler le dimanche et d'autres pêcheurs qui refusèrent de chômer.

Deux rixes ont eu lieu. Les partisans du repos dominical ont jeté à la mer le poisson que rapportaient les autres pêcheurs.

Une camisarde et des renforts de police ont été mandés par télégraphe.

## UN PETARD A MADRID

Madrid, 19 mai.

Cette nuit un pétard a éclaté rue Requena, proche du palais royal.

Aucun dégât; on recherche l'auteur de cette explosion.

On croit que ce pétard était chargé simplement de poudre.

## TREMBLEMENT DE TERRE

Monaco, 19 mai.

A une heure et quart, deux légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties sur le littoral.

Ces secousses étaient presque imperceptibles et avaient une direction d'ouest à est.

Aucun accident ne s'est produit.

## UN NOTAIRE CONDAMNE

La cour d'assises a condamné à trois ans de prison le notaire Duchaufour qui avait commis pour 16,000 francs d'abus de confiance.

## L'AFFAIRE FRIEDMANN

Paris, 19 mai.

Nous croyons savoir que le gouvernement est disposé à accorder l'extradition de l'avocat allemand Friedmann qui est réclamée par son gouvernement.

## POUR MADAGASCAR

Marseille, 19 mai.

Le steamer *Liban*, de la compagnie Fraissinet, partira ce soir pour Alger, où il embarquera 36 officiers, 60 sous-officiers et 622 caporaux et soldats de la légion étrangère et des tirailleurs algériens destinés à la relève de Madagascar.

Ce détachement comprend tous les hommes qui n'ont pas été blessés dans la catastrophe d'Adélia.

Le *Liban* emporte des approvisionnements importants et des chevaux à destination de Tananarive.

Dans son voyage de retour, ce paquebot conduira les malades et convalescents du corps d'occupation.

## INSURRECTION CUBAINE

New-York, 19 mai.

Dans les cercles officiels, on considère la situation comme sans autre issue qu'une guerre à très brève échéance avec l'Espagne. De grands préparatifs militaires sont faits, notamment en Floride, d'où partirait dès le début du conflit, une forte expédition à destinat on de Cuba.

Il n'est pas présumable que les forces de l'amiral Navarro, chef de l'escadre des Antilles, puissent supporter le choc de la marine américaine dans la supériorité est écrasante.

## AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Chalons-sur-Marne, 19 mai.

Le sergent-fourrier Boullet, inculpé d'espionnage, sera jugé mardi prochain par le Conseil de guerre de Châlons.

Le huis clos sera absolu.

## PROMOTIONS MILITAIRES

Paris, 19 mai.

Bien que l'on soit maintenant assez proche du grand travail de promotions qui a lieu tous les ans du 15 au 20 juillet, le ministère de la guerre a donné l'ordre de préparer un travail réduit pour combler, dans les corps, les principales vacances dont le maintien serait de nature à nuire au service. Nous sommes en effet à l'époque des préparations aux travaux d'inspection générale et de grandes manœuvres.

Celles-ci, pour l'artillerie, porteront sur les manœuvres et l'exercice du canon de cent-vingt.

## LA SITUATION EN CRÈTE

Athènes, 19 mai.

Les évènements se précipitent en Crète.

Les rixes entre Crétois et soldats turcs sont journalières.

En dépit des efforts faits par le gouvernement pour calmer les esprits, un mouvement éclatera certainement d'un jour à l'autre.

Le ministère des affaires étrangères est continuellement en relations télégraphiques avec le consul général hellénique à la Canée.

## Le personnel de la Guerre

*(D'un correspondant)*

Paris, 19 mai.

On n'est pas content au ministère de la guerre : il n'y a pas encore eu de travail d'avancement cette année. M. Cavaignac avait fait préparer un livre modifiant sur certains points l'organisation de l'administration centrale, autant dans un but d'économie budgétaire que pour dégager le ministre des exigences de certains travaux secondaires et répondre à certains désirs très légitimes du personnel. Ce décret avait été porté et examiné au Conseil d'État et l'avis conforme allait être donné quand est survenu le changement de ministère.

Depuis plus rien. Le ministre actuel qui, dit-on, avait demandé quelques modifications aux dispositions prises par son prédécesseur, dispositions qui touchaient à l'organisation du secrétariat général et aux relations du travail des directeurs avec le ministre, paraît avoir laissé le décret de côté. Mais comme la suppression de certains crédits a entraîné des remaniements qui ne peuvent être réalisés que par décret et que le travail d'avancement du personnel dépend de ces remaniements cet avancement est resté en suspens depuis le 1er avril.

## LIBERTÉ CONQUISE

C'est bien en France, cette fois, qu'un progrès est à noter ; il faut bien que nous ayons aussi un peu notre tour. Les gouvernants pour nous, ils n'ont jamais plût du nez, comme dit l'autre ; mais force leur sera d'accepter le fait accompli ; les catégories de personnes qui ont pris l'initiative de se débarrasser d'une vieille entrave étant de celles que le pouvoir n'aime pas à contrarier.

Il s'agit d'un coup décisif porté à la loi de 1831, interdisant aux gens de se grouper plus de vingt et un pour s'occuper de leurs intérêts sociaux ou politiques. C'était comme une camisole de force destinée à gêner les mouvements de la démocratie. Notre pseudo-République l'a du reste conservé respectueusement ; mais depuis longtemps déjà il était arrivé que les réactionnaires eux-mêmes avaient trouvé bien gênante cette interdiction, et ils avaient formé des comités de toutes sortes sans lesquels leur opposition à la République républicaine n'aurait pu s'exercer. Tous les partis, d'ailleurs, en on fait autant, et de ce chef la camisole de force de Sa Majesté Louis-Philippe avait reçu un formidable accroc.

Elle tenait cependant encore par places; on y avait même fait une reprise soignée en 1884, lors de la reconnaissance légale des groupements syndicaux. Occupez-vous de vos intérêts, avait-on dit aux syndicats ; mais pas de politique, sous peine des plus durs châtiments. — Comme si la politique n'était pas liée à tous les intérêts ! — Et pour témoigner que la menace n'était point vaine, on a vu plus d'une fois poursuivre très âprement des syndicats pour avoir fait cette chose si simple de recommander aux électeurs certains candidats.

Il est vrai que c'étaient des syndicats d'ouvriers. Mais, depuis lors, ce qui s'était jadis produit pour les partis réactionnaires, s'est reproduit pour les syndicats patronaux, soit industriels, soit commerçants. La défense de leurs intérêts économiques s'est de plus en plus liée si intimement avec le mouvement politique qu'il leur a paru indispensable d'apporter dans la balance électorale le poids de leurs puissantes organisations syndicales.

Les murs se sont donc trouvés couverts d'affiches portant les signatures des syndicats les plus connus et contresignées par les candidats recommandés. Tout le monde a d'ailleurs trouvé cela très naturel, comme ce l'était en effet : mais, du coup, les dernières restrictions de la loi de 1831 se sont trouvées par terre ; la camisole de force n'est plus qu'une loque ; comme l'ancien démontrait le mouvement en marchant, les syndicats bourgeois ont démontré l'excellence de la liberté en la prenant.

Ils ont en même temps rendu aux syndicats ouvriers un service signalé que ceux-ci se garderont bien d'oublier.

## L'amiral Besnard et M. Lockroy

*(D'un correspondant)*

Paris, 19 mai.

Le bruit avait couru que la réorganisation de l'administration centrale de la marine effectuée par M. Lockroy avait causé dans les crédits affectés à ce service, dans les différents chapitres du budget de la marine, un déficit tel qu'une nouvelle réorganisation s'imposait. On sait, en effet, que l'amiral Besnard a soumis au conseil d'État un projet de nouvelle organisation.

Or, il résulte d'un état de la situation de l'administration centrale au 1er mai, c'est-à-dire après la mise en vigueur du décret du 7 avril, que la réorganisation faite par le prédécesseur de l'amiral Besnard produisait une économie de 8,907 fr. sur les crédits votés pour l'exercice courant.

Quel est donc le véritable motif qui a pu déterminer l'amiral Besnard à procéder à une nouvelle organisation de l'administration centrale de l'hôtel de la rue Royale? Nous serions curieux de le savoir.

## Les Sociétés de Secours Mutuels

*(D'un correspondant)*

Paris, 19 mai.

Une circulaire du ministre de l'intérieur fait connaître aux préfets que les pensions servies par les sociétés de secours mutuels sur leurs fonds de retraite pourront être liquidées en faveur des sociétaires âgés de moins de 50 ans, lorsqu'il aura été constaté que le candidat remplit les conditions prévues par l'article 11 de la loi du 20 juillet 1886.

Les pensions ainsi accordées seront établies en proportion des versements de cotisations effectués par les ayant droit. Il pourra donc *ne pas être tenu compte du minimum de 27 francs* établi par l'article 8 du décret de 1856, et, par une autre conséquence, la durée du sociétariat, antérieurement fixée à un minimum de 10 ans pourra être abaissée lorsque les conditions prévues par la loi de 1886 seront remplies.

*Nous prions instamment nos correspondants de n'écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.*

*Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.*

# DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

## UN INCENDIE CONSIDÉRABLE

DOUAI, 19 mai.

Mardi, entre minuit et une heure du matin, le tocsin et les clairons des sapeurs-pompiers de Douai signalaient un incendie. Le feu venait de prendre dans un des magasins de bois de la maison Hanotte, faubourg de Valenciennes.

Vers minuit, en effet, une lueur mettait en éveil les voisins, qui donnèrent l'alarme ; des coups de fusil furent même tirés pour attirer l'attention. En très peu de temps les magasins, sauf deux, étaient envahis par les flammes.

Fort heureusement, M. Wauthy, fondeur, son fils et plusieurs ouvriers accoururent aussitôt avec une pompe. M. Wauthy, se rendant immédiatement compte du danger s'occupa avec ses hommes de couper le bâtiment qui reliait le foyer de l'incendie au corps de logis. Grâce à cette présence d'esprit l'habitation a pu être préservée.

Les dégâts sont très importants ; les divers magasins remplis de bois, ceux renfermant les machines employées pour le charronnage et la menuiserie ont été complètement détruits. L'eau, d'ailleurs, faisait défaut et les efforts des pompiers de Douai et de ceux de Sin-le-Noble, ainsi que le dévouement des voisins, de la troupe venue de Douai et du personnel de la maison ont été paralysés.

Des divers ateliers, il ne reste que les murs, dont une partie a du être abattue par mesure de précaution ; tout le matériel a été consumé, les machines, poulies et transmissions sont tordues.

Deux des magasins ont échappé au désastre, celui de droite assez vaste et un autre plus restreint, situé à gauche des bâtiments incendiés.

Toutefois, mardi, vers dix heures du matin, on craignait encore pour ce dernier bâtiment, et pompiers et soldats s'efforçaient, en arrosant les poutres et en faisant tomber les pignons, de localiser l'incendie, qui, si le vent se fût élevé, eût pu se propager aux maisons voisines. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

A midi, on paraissait rassuré sur le sort du magasin de bois de gauche, mais pompiers et soldats restent en permanence.

## LES GRÈVES A TOURCOING

TOURCOING, 19 mai.

Les ouvriers de l'usine Bayart-Parent ont repris le travail hier matin sans avoir obtenu satisfaction.

Comme par le passé, ils continueront à travailler pour des prix dérisoires, tout en restant soumis à la surveillance des fanatiques adeptes de Notre-Dame de l'Usine.

Le défaut d'organisation de la part des ouvriers est cause de cet échec qui cependant peut être évité si les malheureux avaient fait partie d'une association syndicale quelconque.

Nous voulons croire que cette leçon servira d'exemple et que dès ce jour, les tisserands tout comme les rattacheurs et autres ouvriers de fabrique voudront se grouper afin de pouvoir mettre opposition à la rapacité toujours croissante de leurs exploiteurs.

Les rattacheurs de l'établissement Jonglez reprendront le travail ce matin. Ils n'ont rien obtenu de la part de leur patron qui semble, paraît-il, disposé à faire plusieurs victimes.

Il n'en est pas de même pour les plombiers-zingueurs. Ceux-ci fermement organisés maintiennent leurs revendications et finiront bien par avoir raison de la résistance qu'opposent encore les entrepreneurs de la ville.

« L'Ogre » ne sera pas satisfait et pour cause, c'est qu'il sera peut-être le seul à souffrir du nouvel état de choses qui ne peut en aucun point être préjudiciable pour les autres patrons.

Il nous revient que bon nombre d'entre ceux-ci seraient dispos à consentir l'augmentation demandée par les ouvriers en grève ; nous ne pouvons que les engager, dans leur propre intérêt à donner suite à ces intentions louables et à secouer au plus vite la tyrannie de celui qui reste encore et malgré tout leur prétendant.

En poussant à la résistance, « l'Ogre » espère peut-être ruiner les autres patrons et s'approprier ensuite leur clientèle. Il n'est que temps pour les petits entrepreneurs d'ouvrir les yeux et de chercher à voir clair dans le jeu de ce puissant accapareur.

## TERRIBLE ACCIDENT

HAUT-LIEU, 19 mai.

Un terrible accident a jeté la consternation dans la petite commune de Haut-Lieu.

Les deux fils de M. Poulet-Ducoin, cultivateur, « Aux Ecaussettes », dont l'aîné a 15 ans et le cadet 10 ans, jouaient ensemble dimanche soir, lorsque dans leurs ébats ils firent tomber un fusil chargé qui se trouvait accroché à un mur.

Le coup partit, le chien du fusil se rabattit, et le plus jeune enfant qui se roulait sur le sol, reçut la charge entière à la tête, qui fut littéralement réduite en bouillie.

## L'EXPOSITION DE ROUEN

La Compagnie du Chemin de fer du Nord informe le public qu'à l'occasion de l'Exposition nationale de Rouen et du grand concours de pompes à incendie, un train de plaisir pour Rouen, à prix très réduits, sera organisé le lundi de la Pentecôte, 25 mai, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Douai, Somain, Valenciennes, etc.

Aller le 25 mai. — Départ de Tourcoing, 5 h. 25 matin ; Roubaix, 5 h. 30 ; Croix-Wasquehal, 5 h. 35 ; Lille, 5 h. 56 ; Douai, 6 h. 35 ; Somain, 6 h. 06 ; Valenciennes, 5 h. 32 ; arrivée à Rouen, 10 h. 15.

Retour, le 25 mai. — Départ de Rouen, 9 h. 30 soir ; arrivée à Valenciennes, 2 h. 46 matin ; Somain, 2 h. 16 ; Douai, 1 h. 13 ; Lille, 1 h. 55 ; Croix-Wasquehal, 2 h. 17 ; Roubaix, 2 h. 22 ; Tourcoing, 2 h. 27.

Les prix des places sont les suivants :

Tourcoing, 1e classe, 11 fr. 05 ; 3e classe 7, 15. Roubaix 11 05 et 7 15 ; Croix-Wasquehal, 10 90 et 7 05 ; Lille, 10 75 et 6 95 ; Douai 9 75 et 6 35 ; Somain 10 30 et 6 65 ; Valenciennes 10 90 et 7 05.

Il sera en outre, délivré à ce train des billets dits de famille pour 2, 3, 4 et 5 personnes et au dessus, comportant une réduction supplémentaire de 5, 10, 15, 20 et 25 0/0.

*CHRONIQUE LOCALE*

# ROUBAIX

*Réunion du Conseil municipal*

Le Conseil municipal se réunira à l'hôtel-de-Ville le vendredi 22 mai, à 8 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes, portées à l'ordre du jour :

1. Formation des commissions municipales. — 2. Jury, désignation des membres du Conseil municipal qui doivent faire partie de la commission de revision des listes du Jury. — 3. Hospices, commission administrative, nomination de deux délégués du conseil municipal. — 4. Bureau de bienfaisance, commission administrative, nomination de deux délégués du conseil municipal. — Mont de-Piété, conseil d'administration, nomination de deux délégués du conseil municipal.

6. — Commission scolaire ; formation. — 7. Commission des répartiteurs ; formation.

8. Dépenses imprévues ; compte rendu de l'emploi. — 9. Secours et subsides ; Institution des jeunes aveugles de Lille ; demande de bourse en faveur de la jeune Gabrielle-Amélie Coupleux. — 10. Logements insalubres ; rapport général sur les travaux de la Commission pendant l'année 1895. — 11. Sapeurs-pompiers ; achat de matériel. — 12. Théâtres ; subventions pour la saison 1896-1897. — 13. Compte administratif et compte de gestion 1895. — 14. Budget supplémentaire de 1895.

15. Voirie municipale, rue de Turin, demande d'ouverture présentée par M. Delesalle-Delivre. — 16. Id., avenue Boileau, demande d'ouverture presentée par Mme Descat. — 17. Id., dégagement du boulevard d'Hallain, pétition relative au pavage. — 18. Id., quai de Bordeaux, échange de terrain. — 19. Id., chemin de grande communication n° 9, restauration. — 20. Id., droits de voirie, réclamation de M. Briet, demande d'autorisation d'ester en justice. — 21. Id., chemin vicinal n° 9, abattage de deux arbres, réclamation de M. Thiers-Bonte, autorisation d'ester en justice. — 22. Ecole polytechnique, demande de bourse à l'état en faveur du jeune Alphonse Legrand, avis du conseil municipal. — 23. Soutiens de familles, militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers.

*Les attributions du maire et des adjoints*

Le citoyen **Carrette**, maire, vient de prendre l'arrêté suivant :

Nous maire de la ville de Roubaix,

Vu l'article 82 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale,

Arrêtons :

Article unique. — Les attributions municipales sont, dans les conditions prévues par l'article 82 sus-visé de la loi du 5 avril 1884, réparties de la façon suivante entre MM. les membres de l'administration municipale de Roubaix.

Le citoyen **Henri Carrette**, maire, personnel de la mairie direction générale relations extérieures, police.

Le citoyen **Adolphe Desobry**, 1er adjoint. Voirie, assainissement, hygiène, salubrité, travaux publics tramways, promenades et jardins, écoles de natation, bains publics. Desobry a en outre été désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Milbeo.

Le citoyen **Achille Lepers** 2e adjoint. — Abattoir, halles et marchés, inspection des denrées alimentaires, cultes, cimetière, pompes funèbres. Le citoyen Lepers est en outre désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Desobry.

Le citoyen **Julien Coutelier**, 3e adjoint. État-civil. Le citoyen Coutelier est en outre désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Therin.

Le citoyen **Henri Therin**, 4e adjoint. Fêtes, pompiers, assistance publique, établissement de bienfaisance. (Le citoyen Therin est en outre désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Decock).

Le citoyen **Charles De Cock**, 5e adjoint, finances, caisse d'épargne, octroi, mesurage, condition publique, eaux, épuration des eaux de l'Espierre. (Le citoyen De Cock est en outre désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Lepers.

Le citoyen **Hervé Milbéo**, 6e adjoint, instruction publique, beaux-arts, musique, théâtres, expositions. Le citoyen Milbéo est en outre désigné pour remplir à titre auxiliaire les fonctions du citoyen Coutelier.

*Mort à l'Hôpital*

Le lundi 4 mai, lendemain des élections, vers 5 heures du matin, on trouva rue de Lannoy, étendu sans connaissance, le nommé Carlos Meurisse, âgé de 38 ans, demeurant aux 3 Ponts.

Le malheureux avait été roué de coups. Il avait des blessures partout. Transporté à l'hôpital, il y est mort hier, après d'atroces souffrances sans avoir repris connaissance et sans avoir pu faire connaître ceux qui l'avaient frappé.

La rumeur publique accusa les désabusés d'être les auteurs de cette lâche agression. En tout cas, l'enquête que la police ouvrit sur cette affaire n'aboutit pas et, avant hier, le parquet de Lille est venu à l'hôpital avec l'espoir d'interroger le blessé.

Ils n'ont rien pu tirer du malheureux qui était à l'agonie.

Si des personnes avaient des renseigne-

---

83

# LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

DEUXIÈME PARTIE

**Nativa**

— En ce cas, tu cesses d'être coupable à mes yeux... Au revoir, mon cher monsieur Chavagnac! Nous ne vous retenons plus.

De Montbars, en prononçant ces mots, leva le bras et laissa retomber son formidable poing fermé sur la tête du gouverneur, qui chancela une seconde et roula sur la grève.

— J'ai frappé de façon à étourdir ce gredin pendant une heure, — à moins toutefois que je ne l'aie tué, dit-il tranquillement à de Morvan : d'ici à ce qu'il reprenne connaissance nous avons plus de temps qu'il ne nous en faut pour chercher et trouver un asile...

— Pourvu que nous ne soyons ni dénoncés ni poursuivis, répondit le jeune homme, car voici déjà plusieurs fois que je vois glisser à travers les rochers une ombre suspecte... Tenez!... justement... regardez!...

A la lueur d'un éclair, — car l'orage n'avait pas cessé, — de Montbars, en suivant des yeux la direction que lui indiquait de Morvan, aperçut un homme qui essayait de se cacher derrière un rocher.

— Sus à l'indiscret! mon ami! dit-il, en s'élançant de toute la force de son élan.

Une minute après, de Morvan embrassait avec une joie sincère son serviteur Alain!...

— Comment se fait-il que nous te trouvions ici à pareille heure? lui demanda-t-il.

— M. Cointo m'avait prévenu que vous deviez vous sauver, et depuis lors, j'ai passé toutes mes nuits à rôder sur la grève, répondit Alain. Ah! jour de Dieu! que je suis donc content! Il me semble qu'on vient de me donner un sac d'écus. Je ne me sens pas de joie... A propos d'écus, maître, je ne vous ai dépensé que mille livres... Mais, venez, l'embarcation vous attend.

Pendant le trajet, de Morvan, après avoir hésité, — car de Montbars marchait à ses côtés, — finit par demander à son serviteur s'il n'avait pas entendu parler de Nativa.

— Ah! la petite pâlotte de Penmark, répondit le Breton, mais si fait donc que j'en ai entendu parler... elle est même venue pour vous voir.

— Nativa est venue me voir! répéta le jeune homme avec transport, c'est impossible!

— Mais si donc! la preuve, c'est qu'elle m'a remis un bout de lettre pour vous...

Deux heures après leur évasion du fort Saint-Michel, les fugitifs montaient à bord du navire que l'armateur Cointo avait frété pour eux, et qui les attendait en louvoyant le long de la côte.

Le premier soin de de Morvan fut de lire le billet de Nativa.

La charmante Espagnole lui apprenait que son père avait reçu l'ordre du roi de quitter la France, et que le comte de Monterey et elle devaient s'embarquer pour retourner en Espagne, et de là, passer à Saint-Domingue!...

— De Montbars, dit-il en voyant le boucanier venir à lui, où doit nous conduire ce navire?

— A Saint-Domingue! répondit joyeusement l'illustre chef de la flibuste des Antilles.

De Morvan embrassa avec transport le billet de Nativa, et levant vers le ciel un regard plein de reconnaissance :

— Oh! merci, mon Dieu, dit-il, vous protégez mon amour!

Le lendemain matin, le navire, poussé par un vent favorable, s'éloignait à toutes voiles des côtes de France.

— Adieu, pays natal, où je ne laisse pas un ami! où mon départ n'éveille aucun regret! dit de Morvan en jetant un dernier regard sur la terre, qui commençait déjà à se confondre à l'horizon avec le ciel : adieu!...

— Point d'inutiles regrets, mon cher Louis, répondit de Montbars : la terre ingrate que tu quittes n'a jamais eu pour toi ni soleil ni tendresse! elle t'a vu végéter dans la misère!... Tu ne dois plus la fouler du pied que quand tu seras riche et triomphant!... Point de tristesse, songe aux horizons nouveaux, immenses, infinis qui t'attendent!...

— Oh! murmura de Morvan, comment pourrais-je regretter la France! Je vais revoir Nativa!...

XVIII

**La terre promise**

Le 20 avril 1706, un charmant trois-mâts d'environ 150 tonneaux voguait à toutes voiles dans le canal de la Tortue.

A bord de ce navire qui arrivait de France se trouvaient Montbars, de Morvan et Alain.

Il était sept heures du soir ; l'horizon embrasé par les derniers feux du jour présentait un de ces admirables et indescriptibles couchers du soleil! si communs sous le tropique et dont ni la plume ni le pinceau ne sauraient donner une idée.

— Eh bien! mon cher Louis, dit Montbars à son neveu, tout en aspirant à pleins poumons, la brise de terre, que te semble ta nouvelle patrie! Vois cette végétation luxuriante, ces forêts sombres, ce ciel de lave, de vermillon et d'or.

— Je cherche en vain des paroles pour rendre mon admiration, répondit le jeune comte de Morvan, la langue humaine reste muette et impuissante devant ces sublimes magnificences de la nature ; mon cœur chante un hymne à Dieu!... Oui, ce pays est bien la terre de mes rêves!

Le canal, large d'environ deux lieues, qui sépare l'île de la Tortue de la côte de Saint-Domingue, présente en effet un point de vue bien digne de frapper l'imagination de l'Européen.

Campée au milieu de l'Océan comme une corbeille de fleurs dans un parterre, l'île de la Tortue, couverte d'épaisses forêts, enveloppée de toutes parts excepté au sud, par une formidable chaîne de rochers, nommés Côte de Fer, ressemble à une immense émeraude enchâssée dans une monture d'acier.

Au midi, s'étend la grande île de Saint-Domingue, avec ses mornes veinés, aux formes fantastiques et bizarres, ses habitations pittoresques, ses accidents inattendus de terrain produits par les colères de la nature ; à l'occident et à l'orient, le regard se perd dans l'immensité de l'Océan!

— Ainsi Montbars, reprit le jeune homme, en paraissant s'arracher avec peine à la contemplation de ce magnifique spectacle, la terre que nous côtoyons est cette île de la Tortue que les exploits des boucaniers ont rendue si célèbre.

— Elle-même, mon ami. Cette île située sous le 20e degré 30 à 40 minutes de la ligne équinoxiale, et qui n'a pas plus de seize lieues de tour, fait trembler la puissance de Charles II et jette une ombre dans le soleil d'Espagne. Il n'y a dans cette île de la Tortue que six quartiers habités : la Basse-Terre, Cayorme, la Montagne, le Milplantage, le Ring et la Pointe-au-Massen. Les misérables cahutes qui recouvrent ces quartiers ont vu briller plus d'or sous leurs toits de feuilles de palmier qu'il n'en est jamais entré dans le Versailles de Louis XIV. Ce serait une merveilleuse histoire à écrire que celle de cette petite île, une histoire à faire émigrer de leur patrie tous les jeunes gens avides d'émotions et de richesses!

— Mais si cette île est si redoutable à l'Espagne, reprit de Morvan, comment se fait-il que cette nation ne l'ait point encore soumise à ses armes.

— L'Espagne a tenté bien souvent cette entreprise, répondit le boucanier ; il n'y a pas dans ces seize lieues carrées un seul pouce de terre qui n'ait été arrosé de sang humain! Grâce à Dieu, nous sommes restés vainqueurs, et nos ennemis gardent encore le souvenir de la dernière défaite que leur a fait subir le brave de Rossey! Aujourd'hui une véritable *armada* serait impuissante à nous ravir ce sol si valeureusement défendu et si chèrement payé.

La conversation de Montbars et de Morvan fut interrompue par l'arrivée d'un canot qui accosta le navire.

Aussitôt les cinq hommes que contenait cette embarcation grimpèrent sur le pont avec une agilité de singe : ces hommes étaient des boucaniers ; de Morvan se mit à les examiner avec une vive curiosité.

(*A suivre*)